



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E18105

VALABLE JUSQU'AU 30/05/2026

ÉDITÉ LE

15/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1995

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/2020
42 000

Raison sociale : BARCQUE CHARPENTES

35 RUE DE LA FONTAINE AUGERE
91380 CHILLY-MAZARIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY 1995B01267

Téléphone : 01 69 34 97 94

Fax :

Siret : 401 257 811 00034

Portable :

Code NACE : 4391A

Site Internet : <http://www.barcque-charpentes.com>

Numéro caisse de congés payés : 2104838-0

E-mail : contact@barcque-ch.com

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000011128754604

Responsabilité légale :
BARCQUE FABIEN PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 508413G

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	11/03/2025
2361	Fabrication et pose de bâtiments à ossature bois (Technicité courante) Mention RGE	18/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	11/09/2024
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	11/09/2024
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/09/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	11/09/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	11/09/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	11/09/2024
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	11/09/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.